

DOSSIER DE CONSULTATION : TRAVAUX ECOLOGIQUES

Entretien écologique en périmètre classé :

« Site Natura 2000 des *Collines sous-vosgiennes* » pour la période 2023 – 2027 :

Lot 1 : Débroussaillage léger sur des linéaires de mise en clôture mobile, permettant la gestion pastorale (2023 – 2027)

Lot 2 : Réduction de massifs ligneux et entretien des rejets ligneux (2023 – 2027)

Commune de Westhalten



Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, est coordinateur du dossier en tant qu'opérateur du site Natura 2000 des Collines sous-vosgiennes



TABLE DES MATIERES

reglement de consultation	1
1. Identification de l'organisme Maître d'ouvrage	1
2. Objet du marché	1
3. Procédure de passation du marché :	1
4. Modalité de financement	1
5. Forme des candidatures	1
6. Critère de sélection des offres	2
7. Délais de validité de l'offre	2
CAHIER DES CHARGES	3
1. Contexte de l'action	3
2 Organisation de la gouvernance	3
3 Modalité de mise en œuvre	3
4 Rendu	3
5) Cahier des charges techniques	4
Objectifs des travaux et précautions particulière.	4
Date d'intervention	4
Surface engagée	4
Cahier d'enregistrement	4
Objectifs des travaux et précautions particulière.	9
Date d'intervention	9
Surface engagée	9
Cahier d'enregistrement	9
acte d'engagement	13
1. Identification de l'organisme qui passe le marché	13
2. Objet de marché	13
3. Comptable signataire	13
4. Engagement des candidats	14
5. Paiement des prestations (joindre obligatoirement un rib)	14

REGLEMENT DE CONSULTATION

1. Identification de l'organisme Maître d'ouvrage

Commune de Westhalten
1 rue de Rouffach – 68250 Westhalten – 03 89 47 01 17
Représentant légal : Mme Nathalie Lallemand, Maire
mairie.westhalten@wanadoo.fr

Coordinateur projet

Parc naturel régional des Ballons des Vosges
1 rue du couvent – 68140 Munster - 03 89 77 90 20
Représentant légal : M. Laurent SEGUIN, Président
Référent pour le site :
Mme Claudia CARIDI 06 07 71 36 64 c.caridi@parc-ballons-vosges.fr

2. Objet du marché

LOT 1 : Débroussaillage de linéaires avant mise en place d'enclos mobiles favorisant le pastoralisme (2023 - 2027)

LOT 2 : Réduction de massifs arbustifs et gestion des rejets ligneux (2023 - 2027)

3. Procédure de passation du marché :

(Procédure adaptée, art. L 2123-1 Code de la commande publique)

Date limite de réception des offres au **18/08/2023**

Les offres seront adressées à la commune de Westhalten.

Les documents de candidature seront déposés soit en version papier soit par voie électronique
au Maître d'ouvrage et au coordinateur référent pour le site du projet :

accueil.mairie@westhalten.fr
c.caridi@parc-ballons-vosges.fr

Le maître d'ouvrage choisi les offres en concertation avec l'opérateur du site Natura 2000.
Les candidats seront informés du choix effectué.

4. Modalité de financement

La mise en œuvre des opérations est sous réserve de l'obtention de subventions accordées à la Commune de Westhalten. Ces financements sont délivrés par la Région Grand Est et le FEDER dans le cadre de contrats Natura 2000.

5. Forme des candidatures

Les candidats devront identifier les éléments suivant leur candidature :

- **Un devis détaillé pour chacun des lots, avec des moyens utilisés pour la mise en œuvre des travaux :**
 - Outils et équipements disponibles permettant de répondre au cahier des charges (type d'engins visés comme débroussailleuse portative, motofaucheuse, broyeur téléguidé, débroussailleuse thermique, utilisation de tronçonneuse) en lien avec les enjeux biologiques
- **Expérience en matière d'entretien écologique sur des biotopes sensibles (préciser les sites, types de biotopes)**
- **Une description succincte du type d'activité (équipe visée pour les opérations, référant et ses coordonnées)**
- Identifier le(s) lot(s) objet de candidature

6. Critère de sélection des offres

- Type d'équipement pour la mission, (regard portée sur le moindre dérangement vis-à-vis de la faune et la flore, bruit, hauteur de coupe, taille des engins envisagés) (2 pts)
- Expérience de la démarche de gestion écologique et respect d'un cahier des charges (2 pts)
- Prix (1 pts)

7. Délais de validité de l'offre

Les offres resteront valables 90 jours à compter de la date limite de remise des candidatures.

Les candidats peuvent mentionner un prix lié à un indice d'inflation, notamment liée aux augmentations du carburant (entre-autre).

Cette augmentation éventuelle, sera précisée en amont de l'opération annuelle.

L'offre portera sur une année de référence avec indice d'inflation putatif pour chacune des années (prix année 2023, + x% d'inflation par années).

Avant chaque intervention (annuelle) le prestataire retenu précisera si l'indice d'inflation s'applique ou non.

CAHIER DES CHARGES

1. Contexte de l'action

Le site Natura 2000 « Collines sous-vosgiennes » a été classé par arrêté préfectoral en date du 17 mars 2008 au titre de la Directive Habitats Faune Flore (Directive européenne 92/43/CEE).

Les collines du Zinnkoepfle, Strangenberg et Bollenberg, abritent un **habitat d'intérêt européen** : la pelouse sèche à faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210)**, **prioritaire** au regard de sa population d'Orchidées.

Afin de conserver cet habitat naturel en bon état de conservation, la gestion consiste à bloquer la dynamique naturelle des milieux (évolution vers l'ourlet, la fruticée puis la forêt), tout en conservant des zones de haies, bosquets de lisières étagées pour répondre aux besoins biologiques de la faune et favoriser la diversité d'espèces.

Afin de conserver voire améliorer l'état de conservation du site il convient :

- **D'intervenir en amont du pastoralisme pour effectuer le débroussaillage de linéaires définis, favorisant la mise en place de clôtures mobiles (LOT 1).**
- **De réduire les massifs arbustifs et de gérer les rejets ligneux jusqu'à épuisement (LOT 2).**

2 Organisation de la gouvernance

La commune de Westhalten, est maître d'ouvrage et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges est coordinateur des opérations en tant qu'animateur et opérateur du DOCOB du site Natura 2000.

3 Modalité de mise en œuvre

Une réunion de terrain sera organisée par l'animatrice du site avec les bénéficiaires avant chaque commencement d'opération. L'animatrice se rend également disponible le jour des travaux afin de veiller à leur bonne mise en œuvre. Une visite de terrain préalable à la rédaction de l'offre est possible sur demande.

Afin de couvrir tout risque d'incidents, le(s) prestataire(s) s'engage à produire sur simple demande, une attestation d'assurance.

4 Rendu

En fin de saison, un cahier d'enregistrement des pratiques doit être transmis au Maître d'ouvrage, en même temps que la facture (annuelle).

5) Cahier des charges techniques

Le PNRBV évalue régulièrement la diversité de ses terrains et une veille sur les espèces patrimoniales est menée. Si des espèces à enjeux sont nouvellement contactées des ajustements peuvent être demandés (concernant le linéaire à débroussailler).

LOT 1 :

Débroussaillage de linéaire avant mise en place des clôtures pastorale mobiles

Objectifs des travaux et précautions particulière.

Le débroussaillage a pour objectif de faciliter la mise en place de filets mobiles, régulièrement déplacés dans le cadre de la gestion pastorale.

La faune est encore active en fin d'été-automne, une vigilance quant au respect du vivant sera menée à travers l'évitement de bosquets, et la hauteur de coupe, l'impact de l'engin choisi.

Aussi, lorsque deux parcs/enclos sont adjacents, maintenir entre eux une bande herbeuse, zone refuge pour l'entomofaune entre les parcs à brebis.

Date d'intervention

Les travaux se réalisent en dehors des périodes de floraison et de nidification mais avant le pâturage, soit entre le 1 août et l'arrivée des brebis (début novembre,). Un lien étroit devra donc être entretenu entre l'entreprise et le référent du site.

Le temps de travail est estimé à 4 jours/homme/an.

Surface engagée

L'emprise concerne une surface de 20 hectares de pelouse sur 3 sites (Zinnkoeple, Strangenberg, Bollenberg) mais le linéaire à débroussailler est estimé à 15000 m de long sur une largeur de 1 à 1,5 m environ, pour pouvoir apposer les filets mobiles sans rester attaché à des ligneux bas.

Le débroussaillage concerne essentiellement de l'herbe, mais quelques zones plus enrichies peuvent être concernée, avec nécessité traverser quelques massifs de ronciers ou arbustes bas, épineux (prunelier).

Les itinéraires de débroussaillage sont identifiés sur carte et le référent du site se rend disponible le jour des travaux dans la mesure du possible avec un délais de prévenance d'au moins deux semaines. Aucune intervention sur site avant d'avoir prévenu le référent.

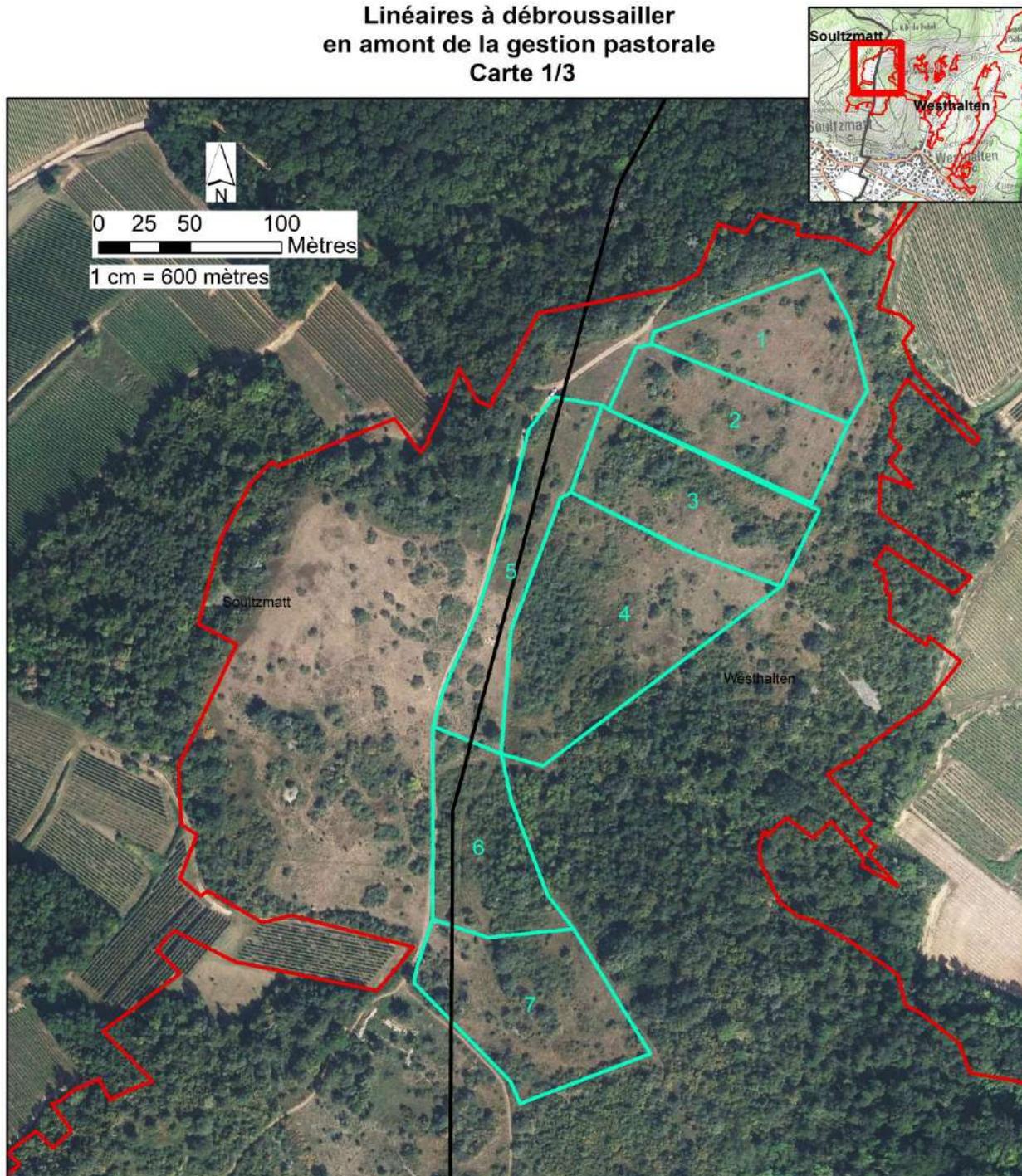
Cahier d'enregistrement

Chaque année, en fin d'opération, un cahier d'enregistrement doit être transmis.

Ce cahier d'enregistrement constitue un des moyens de suivre la mise en œuvre des actions en cas de contrôle du contrat Natura 2000. Il doit être scrupuleusement renseigné, daté et signé. Il contient un tableau descriptif et récapitulatif de la conduite des travaux, ainsi qu'une carte sur laquelle figure les zones traitées, ces zones sont numérotées et reportées dans le tableau de synthèse. Ce cahier permet également d'identifier les bandes herbeuses refuge pour la faune, qui seront tournante d'une année sur l'autre.

Site du Zinnkoepfle Commune de Westhalten

Linéaires à débroussailler
en amont de la gestion pastorale
Carte 1/3



Sources : DREAL Alsace (périmètre espaces naturels) ©IGN(ORTHOHR®2021)

Légende

-  Périmètre Natura 2000
-  Limites communales
-  Linéaires à débroussailler, estimé à 2600m linéaire

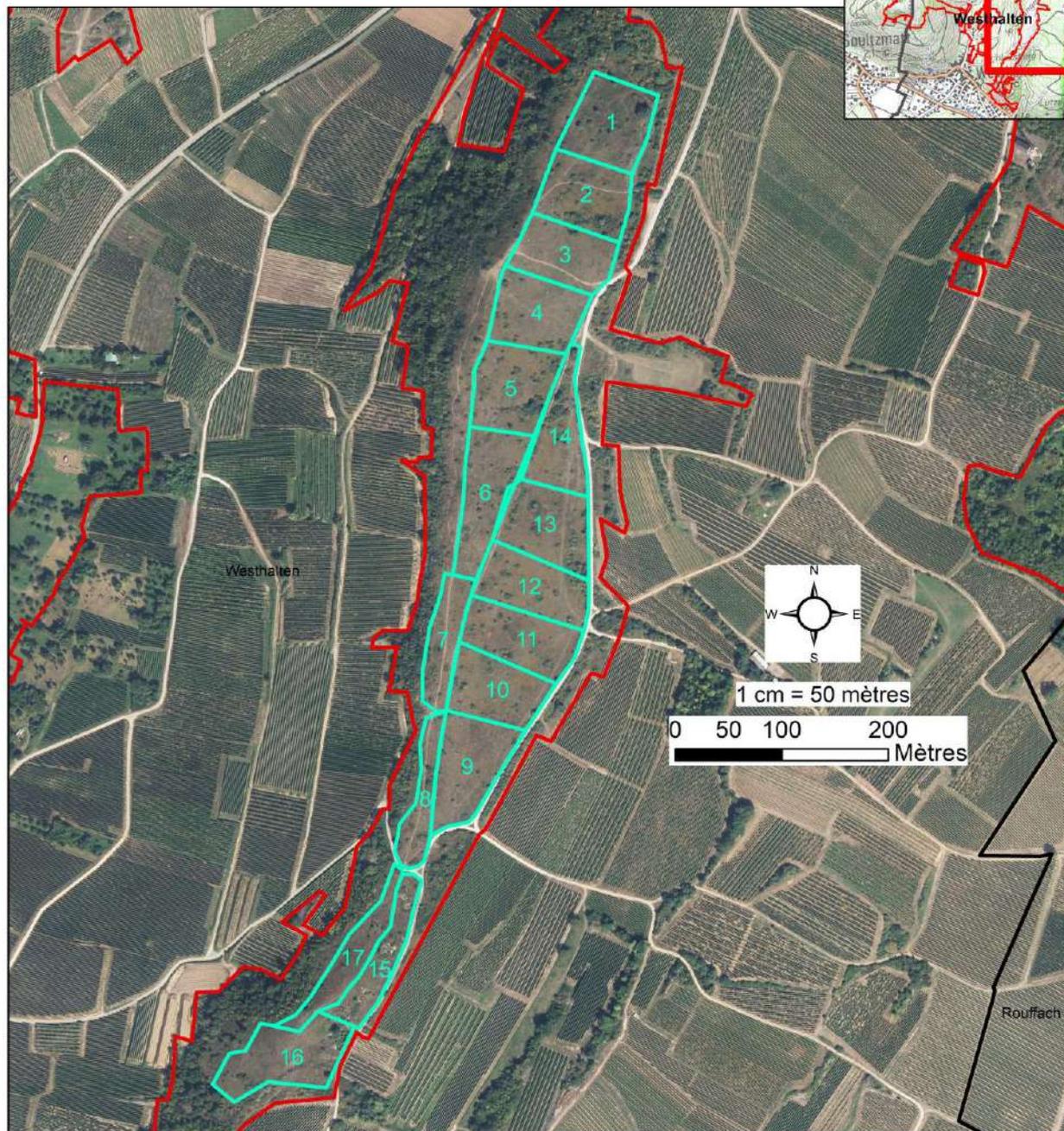
Cartographie cdc contrat N200 2023-2027

Réalisation:
PNRBV - SINBAL - CC
Version du 20/06/2023



Site du Strangenberg Commune de Westhalten

Linéaires à débroussailler
en amont de la gestion pastorale
Carte 2/3



Sources : DREAL Alsace (périmètre espaces naturels) ©IGN(ORTHOHR©2021)

Légende

-  Périmètre Natura 2000
-  Limites communales
-  Linéaires à débroussailler, estimé à 5 100 m linéaire

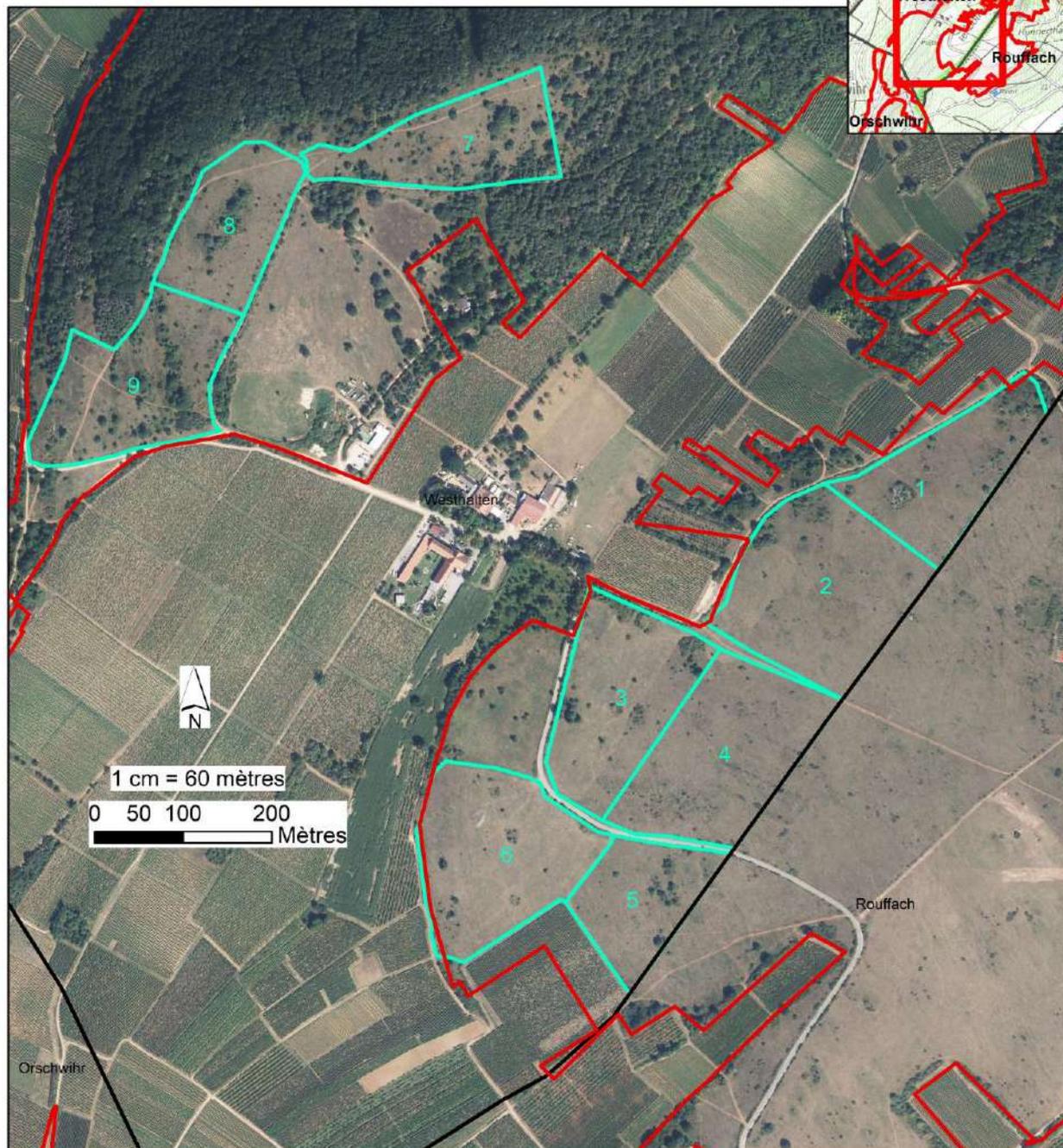
Cartographie cdc contrat N200 2023-2027

Réalisation:
PNRBV - SINBAL - CC
Version du 20/06/2023



Site du Bollenberg Commune de Westhalten

Linéaires à débroussailler
en amont de la gestion pastorale
Carte 3/3



Sources : DREAL Alsace (périmètre espaces naturels) ©IGN(ORTHOHR©2021)

Légende

-  Périmètre Natura 2000
-  Limites communales
-  Linéaires à débroussailler, estimé à 4 900 m linéaire

Cartographie cdc contrat N200 2023-2027

Réalisation:
PNRBV - SINBAL - CC
Version du 20/06/2023



LOT 2 :

Réduction de massifs arbustifs et gestion des rejets ligneux

Objectifs des travaux et précautions particulière.

Cette opération vise l'obtention d'un milieu plus ouvert (moins morcelé) tout en conservant des haies et bosquets diversifiés (différentes strates, différentes essences), attractifs pour la petite faune.

La réduction des massifs sera étalée le temps du contrat afin de ne pas perturber toutes les zones arbustives (zone de ponte de refuge hivernal des insectes) la même année.

Les massifs paucispécifique (constitué d'une seule espèce comme des zones à prunellier ou cornouiller sanguin) seront prioritairement réduites voire éliminées. Si des gros bois sont à éliminer, la tronçonneuse permettra de débiter des petits tas refuge pour la petite faune. Par ailleurs, des zones accidentées présentant des pierriers peuvent requérir une débroussailleuse thermique portative, le cas échéant. Si des résidus de coupe/broyage sont trop volumineux, le candidat sera force de proposition quant à son export du site (transport, exportation, lieu de dépôt, ou prise en charge par la commune à négocier avec cette dernière).

Concernant la gestion des rejets, **seuls les rejets de l'année seront traités, et non les arbustes nanifiés par les conditions abiotiques**, qui poussent comme des « bonzaïs », ils ont une utilité toute particulière pour l'entomofaune.

Date d'intervention

Les travaux se réalisent après le passage des moutons afin d'obtenir le moins de biomasse, par temps froid pour ne pas abîmer les sols, avant début mars (entre décembre et fin février). Les bandes herbeuses exclues du pâturage seront évitées (pas de coupe ni de passage).

Afin de ne pas traiter tout d'un coup sur le site et laisser des zones refuges, le temps de travail est estimé grossièrement à un à deux jours/homme pour la partie réduction de massif avec une débroussailleuse thermique à bras et à deux jours/homme/an avec un broyeur sur plateau pour la partie gestion des rejets ligneux, sur les 5 années. Cette estimation est variable selon les outils proposés. Il peut être utile également d'identifier du temps de tronçonnage ou de débroussailleuse portative le cas échéant.

Surface engagée

L'emprise concerne environ 8 hectares de pelouse sèche sur deux sites (Zinnkoepfle et Bollenberg) sur laquelle on estime un embroussaillement trop dense équivalent à la moitié de la surface (soit approximativement 4 hectares).

L'objectif est de réduire cet embroussaillement en prenant soin de maintenir des haies et bosquets diversifiés correspond à 20% de la surface, ce qui représente environ 0,4 ha à traiter par réduction de massif et d'entretien des rejets arbustifs jusqu'à épuisement de ces derniers.

Cahier d'enregistrement

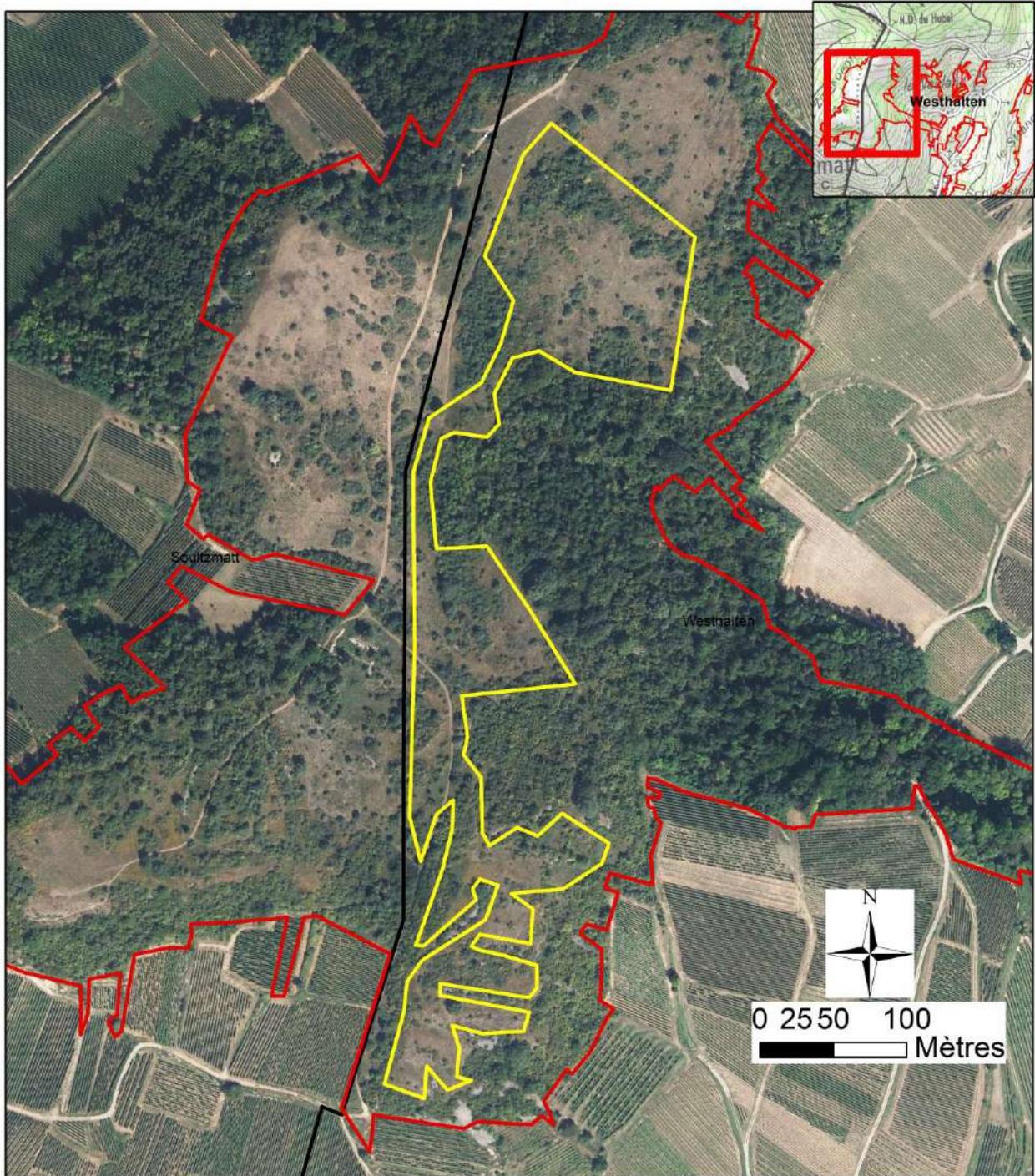
Chaque année, en fin d'opération, un cahier d'enregistrement doit être transmis.

Ce cahier d'enregistrement constitue un des moyens de suivre la mise en œuvre des actions en cas de contrôle du contrat Natura 2000. Il doit être scrupuleusement renseigné, daté et signé. Il contient un tableau descriptif et récapitulatif de la conduite des travaux, ainsi qu'une carte sur laquelle figure les zones traitées, ces zones sont numérotées et reportées dans le tableau de synthèse. Il permet aussi de se rappeler quels bosquets et par quel côté ils ont été traités afin de poursuivre une continuité de travaux dans l'espace et le temps.



Site du Zinnkoepfle Commune de Westhalten

Réduction des massifs arbustifs et gestion des rejets ligneux (1/2)



Sources : DREAL Alsace (périmètre espaces naturels) ©IGN (ORTHOHR@20121)

Légende

-  Périmètre Natura 2000
-  Emprise réduction et gestion des rejets, estimée à 4 ha
-  Limites communales



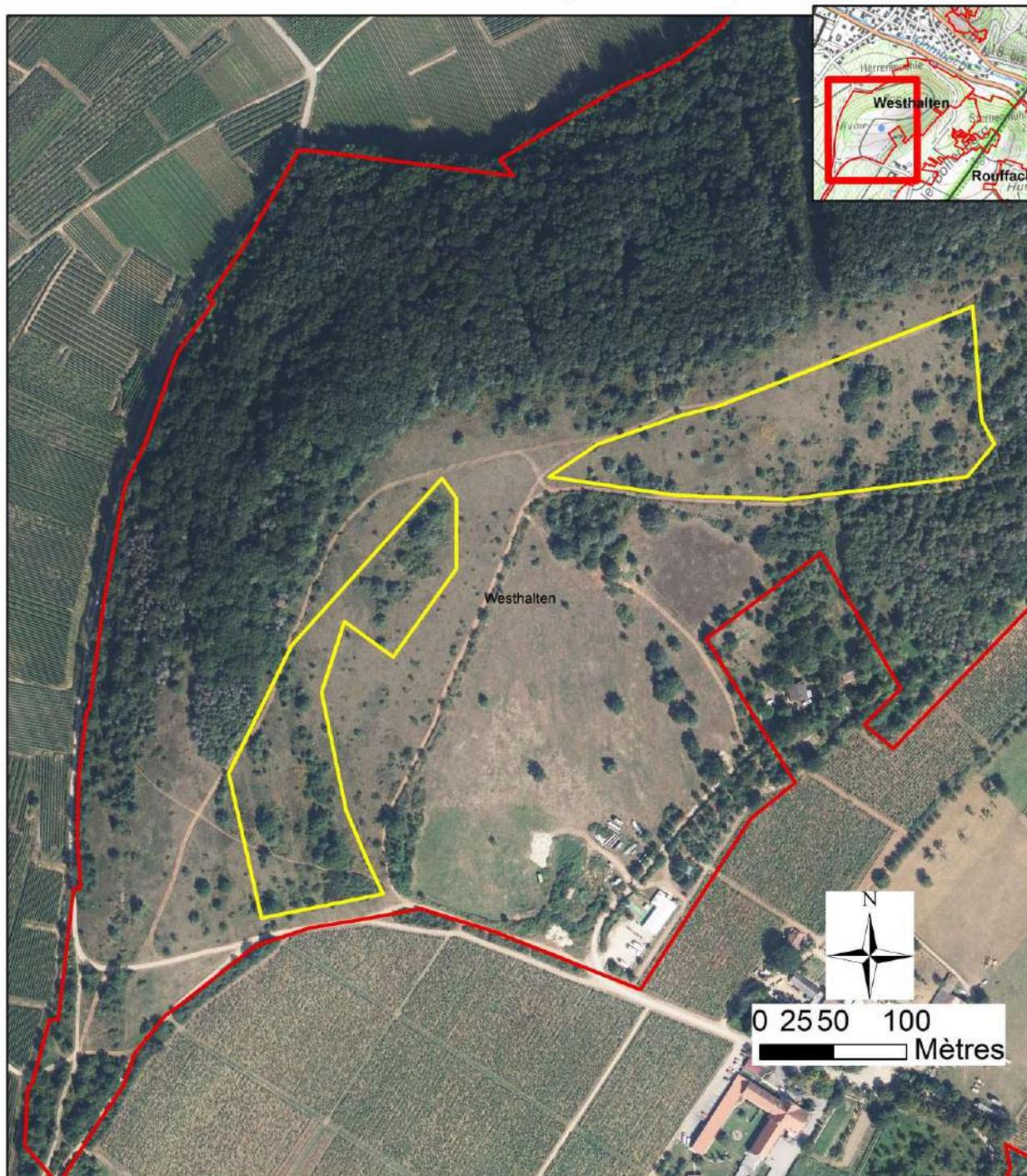
Réalisation:
JRJV - SINBAL - CC
23-Débrous.ContractN2
Version du 15/06/2023

Une autre vie s'invente ici

Cartographie cdc projet contrat N2000 2023-2027

Site du Bollenberg Commune de Westhalten

Réduction des massifs arbustifs et gestion des rejets ligneux (2/2)



Sources : DREAL Alsace (périmètre espaces naturels) ©IGN (ORTHOHR@20121)

Légende

-  Périmètre Natura 2000
-  Emprise réduction et gestion des rejets, estimée à 4 ha
-  Limites communales



Une autre vie s'invente ici

Réalisation:

JRBV - SINBAL - CC
23-Débrous.ContractN2
Version du 15/06/2023

Cartographie cdc projet contrat N2000 2023-2027

ACTE D'ENGAGEMENT

1. Identification de l'organisme qui passe le marché

Commune de Westhalten
1 rue de Rouffach – 68250 Westhalten – 03 89 47 01 17
Représentant légal : Mme Nathalie Lallemand, Maire
mairie.westhalten@wanadoo.fr

Référent du site :
Mme Claudia CARIDI 06 07 71 36 64 c.caridi@parc-ballons-vosges.fr

2. Objet de marché

LOT 1 : Débroussaillage léger sur des linéaires de mise en clôture mobiles permettant la gestion pastorale (2023-2027)

ET/ OU (rayer la mention inutile)

LOT 2 : Réduction de massif et entretien des rejets ligneux (2023 – 2027)

3. Comptable signataire

M. le Trésorier

Le présent marché est passé en vue de l'article L 2123-1 du Code de la commande publique : il fait l'objet d'une procédure adaptée

4. Engagement des candidats

a. *nom prénom et qualité du signataire*

b. *adresse professionnelle et téléphone :*

c. *Après avoir pris connaissance du cahier des charges et conformément au devis détaillé joint :*

Je m'engage, conformément aux clauses et conditions dudit cahier des charges, à exécuter les prestations au prix ci-dessous (montants à indiquer en chiffres et en toute lettre) :

5. Paiement des prestations (joindre obligatoirement un rib)

Prestataire clé	Etabtbancaire	Code Bancaire	Code guichet	N°de Cpte
.....				

A _____, le _____

Le candidat